

COMMUNE de SAINT PAUL des LANDES

Délibération du CONSEIL MUNICIPAL
du 19 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 17 Présents : 12 Votants : 13

Sont présents : BENITO Patricia (n'a pas pris part au vote), DONEYS Jean-Luc, CHEVALIER Cécile, POUGET Alain, TEISSEBRE Janine, GALÉRY Jacques, BADUEL Patrick, BARDY Daniel, DELOM Florence, MARCENAC Cécile, RAYNAL Géraud, LEGOUT Cécile, PENA-AUBERT Christelle.

Sont absents : PORTERO Séverine, MURAT Frédéric (procuration à Géraud RAYNAL), VABRE Fabien, BOUTONNET Sabine

L'an deux-mille vingt-quatre, le 19 mars à 20 heures, le Conseil Municipal de Saint-Paul des Landes, convoqué le 12 mars 2024, s'est réuni sous la Présidence de Madame Patricia BENITO, Maire.

Secrétaire de séance : Cécile CHEVALIER

Délibération n° 2024-011 – COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET PRINCIPAL

Le compte administratif 2023 présenté à l'Assemblée est conforme au compte de gestion 2023 dressé par le Trésorier. Il s'établit comme suit :

	Budget Principal	
	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	996 975.90	420 673.72
Recettes	1 371 047.81	951 127.73
Résultats reportés 2022	0	- 194 308.70
Résultat budgétaire	374 071.91	336 145.31
	Restes à réaliser à reprendre dans le BP 2024	
Dépenses	0	1 613 616.75
Recettes	0	1 113 896.00
Solde des restes à réaliser	0	- 499 720.75
Déficit d'investissement 2023	0	-163 575.44

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le compte administratif 2023 du Budget Principal.

Hors de la présence de Madame le Maire, et après délibération, la proposition ci-dessus est acceptée par 13 voix pour.

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publiée le 21/03/2024 sur le site internet de la commune www.saint-paul-des-landes.fr, qu'il n'a été présenté aucune observation. Le présent extrait a été transmis le 21/03/2024 à Monsieur le Préfet.

Délibéré en séance les ans, mois et jour susdits.

Au registre sont les signatures.

Le Maire, Patricia BENITO



La secrétaire de séance, Cécile CHEVALIER